

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00260

Numéro SIREN : 799 785 563

Nom ou dénomination : 2BC

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 25822

2BC

Société à responsabilité limitée au capital de 38 750,00 euros
Siège social : 5 Allée Ernest Boissière - 33980 AUDENGE

799 785 563 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente septembre, à dix heures,

La société **BC HOLDING**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 70 200,00 euros, ayant son siège social 85 Avenue de la Libération 33380 BIGANOS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 724 281 RCS BORDEAUX, représentée par **Monsieur Benjamin COLOMBO** en sa qualité de gérant, également cogérant de la société,

Propriétaire de la totalité des 3 875 parts sociales de 10,00 euros composant le capital social de la société 2BC,

Associée unique de ladite Société,

En présence de **Monsieur Antoine COLOMBO**, gérant non associé de la Société, et de **Madame Mathilde COLOMBO** dont la nomination de gérante est proposée.

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une cogérante et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Mathilde COLOMBO,
demeurant 15 D Chemin des Flandres, 33380 BIGANOS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 11 des statuts.

Madame Mathilde COLOMBO déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

BC HOLDING

Représentée par M. Benjamin COLOMBO



Mathilde COLOMBO

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des
fonctions de gérante.

